



AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur - règlement numéro 343

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée que lors de la séance ordinaire tenue le 7 mai 2025, le Conseil municipal a adopté le règlement suivant :

- **Règlement numéro 343 intitulé** « Règlement décrétant une dépense de 685 125 \$ et un emprunt de 685 125 \$ pour le remplacement du camion 4-53».

Ledit règlement a pour objet de remplacer le camion 4-53 au service de sécurité publique.

Ledit règlement a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 19 juin 2025, et ce, tel que requis par la Loi.

Prenez en outre avis que ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi et que toute personne intéressée et qui désire prendre connaissance dudit règlement peut le faire en se présentant au bureau de la Ville, 11, rue Principale Sud, Sutton, durant les heures régulières de bureau. Toute personne intéressée peut aussi prendre connaissance du règlement adopté en cliquant sur le lien suivant :

DONNÉ à Sutton, Québec, ce **27^{ième}** jour du mois de **juin** de l'an **2025**.

*Geneviève Bonnichon, LL.B, notaire
Greffière et directrice des affaires juridiques*